

Rapport sur l'atelier de travail international Organisé par PICUM et l'initiative « Droits des immigrés/Droits civiques » de l'organisation Femmes Méthodistes Unies

L'exploitation des femmes sans-papiers sur leur lieu de travail

Athènes, Grèce, 4 novembre 2009

Atelier organisé pendant l'Action Mondiale des Peuples sur la Migration,
le Développement et les Droits de l'Homme



PLATFORM FOR INTERNATIONAL COOPERATION ON UNDOCUMENTED MIGRANTS

PICUM, la Plate-forme pour la Coopération Internationale sur les Sans-papiers, est une organisation non gouvernementale établie à Bruxelles, en Belgique, qui vise à promouvoir le respect des droits humains à l'égard des sans-papiers en Europe, et cherche à engager un dialogue avec les organisations et les réseaux travaillant sur des questions similaires dans d'autres régions du monde.

PICUM œuvre pour la protection des droits sociaux fondamentaux des sans-papiers, comme le droit à la santé, le droit à l'hébergement, le droit à l'éducation et à la formation, le droit au minimum vital, le droit à une vie de famille, le droit à l'intégrité physique et morale, le droit à l'assistance juridique, et le droit à des conditions de travail justes et équitables.

Femmes Méthodistes Unies (United Methodist Women, UMW) est une organisation confessionnelle de femmes, active au niveau national aux Etats-Unis. Elle rassemble plus de 800,000 membres. Son engagement à long terme contre le racisme a conduit UMW à mettre en place en 2006 un projet sur les droits des immigrés et les droits civiques. L'organisation, qui s'est donné pour objectif de traiter chaque personne comme un voisin, accueille les personnes immigrées dans ses églises, rend visite à ceux qui sont placés en rétention, fournit une aide matérielle aux communautés après le passage d'un raid des services d'immigration (Immigration and Customs Enforcement agency, ICE), assure un service de veille dans les centres de rétention, proteste contre les contrôles d'identité au faciès par la police locale ou aux frontières, et plaide pour l'adoption d'une politique d'immigration juste et équitable aux Etats-Unis et dans le reste du monde. Pour l'organisation Femmes Méthodistes Unies, la lutte pour la protection des droits des immigrés est partie intégrante du combat pour les droits civiques aux Etats-Unis, et s'inscrit dans le cadre du droit international des droits de l'homme.

United
Methodist
Women

Remerciements

Ce rapport n'aurait pas vu le jour sans le soutien généreux du fonds Sigrid Rausing, de Mama Cash, du programme Daphné III de la Commission Européenne et du projet Droits des immigrés/Droits civiques de l'organisation Femmes Méthodistes Unies (United Methodist Women, UMW).

PICUM remercie tous les intervenants d'avoir fait part de leur expérience et de leurs acquis sur la situation des femmes sans-papiers. Le réseau souhaite remercier en particulier Carol Barton, du projet Droits des immigrés/Droits civiques de l'association Femmes Méthodistes Unies, pour sa précieuse contribution. PICUM remercie également Kasapi, le comité d'organisation de l'Action Mondiale des Peuples, et tous les volontaires sans qui l'Action Mondiale des Peuples 2009 n'aurait pu avoir lieu. PICUM et UMW remercient National Network for Immigrant and Refugee Rights (Réseau national pour les droits des immigrés et des réfugiés) et l'organisation Migrant Rights International (Droit des immigrés international), qui leur ont permis de se réunir à l'occasion de cet atelier de travail.

Ce rapport a été rédigé par PICUM
PICUM
Plate-forme pour la Coopération
Internationale sur les sans-papiers
164 rue Gaucheret
1030 Bruxelles
Belgique
Tél. +32/2/274.14.39
Fax +32/2/274.14.48
info@picum.org
www.picum.org

Mars 2010



United
Methodist
Women



Résumé

Si l'immigration féminine donne souvent lieu à des expériences positives, les opportunités d'immigration régulière de travail sont plus rares pour les femmes que pour les hommes. Ainsi, ce sont surtout les femmes qui travaillent dans des conditions abusives, sont soumises à la contrainte et exploitées : les emplois précaires et faiblement rémunérés sont en grande majorité occupés par des femmes – en particulier par des femmes immigrées en situation irrégulière – et le risque de subir des traitements violents y est élevé.

Sur leur lieu de travail, les femmes sans-papiers sont victimes d'une ségrégation exacerbée fondée sur le genre. Travaillant dans le secteur de l'industrie alimentaire, de l'agriculture, du nettoyage, de la restauration ou du travail domestique, ces femmes sont en général chargées de travaux individuels devant être exécutés de manière isolée. Elles ne sont donc pas en mesure de se protéger en faisant jouer l'exigence de transparence ou la solidarité entre employés.

Cet atelier de travail organisé par PICUM et l'équipe « Droits des immigrés/Droits civiques » de l'organisation Femmes Méthodistes Unies (United

Methodist Women, UMW) a été l'occasion pour les femmes immigrées et leurs défenseurs de se rencontrer, de créer un réseau de relations et de partager des informations utiles. En optant pour une approche globale, l'objectif était à la fois d'examiner la vulnérabilité spécifique des femmes sans-papiers sur le marché du travail, et de permettre aux participants d'évoquer les solutions ayant par le passé contribué efficacement à la protection des travailleuses sans-papiers ainsi qu'à leur émancipation. Trente personnes venant de 17 pays différents ont pris part à la discussion sur les principaux problèmes rencontrés dans les différentes régions du globe. Des exemples de bonnes pratiques ayant prouvé leur efficacité quant à la mise en œuvre des droits des femmes sans-papiers sur leur lieu de travail ont été mis en avant. La discussion visait par ailleurs à cerner le rôle des syndicats, des réseaux sociaux, des mouvements de solidarité et des femmes sans-papiers elles-mêmes, dans la lutte contre l'exploitation par le travail et pour l'émancipation des travailleuses dont le statut est irrégulier.

Ce rapport présente les contributions des intervenants de l'atelier de travail, ainsi que les principaux thèmes abordés lors de la discussion.

Présentation de l'Action Mondiale des Peuples



L'Action Mondiale des Peuples – AMP (Peoples' Global Action – PGA) sur la Migration, le Développement et les Droits de l'Homme est un événement organisé par la société civile, indépendamment et en parallèle au Forum Mondial sur la Migration et le Développement – FMMD (Global Forum on Migration and Development – GFMD).

Le **FMMD** est un processus de consultation volontaire, non contraignante et informelle, ouvert à tous les Etats membres et aux observateurs des Nations Unies. Son but est de développer un cadre politique pour aborder « les migrations internationales dans leurs différents aspects, les opportunités qu'elles représentent et les défis qu'elles soulèvent, en particulier en lien avec le développement ».¹ Le FMMD se réunit chaque année pour deux rendez-vous consécutifs: les Journées de la Société Civile et la Réunion gouvernementale.

L'Action Mondiale des Peuples – AMP (Peoples' Global Action – PGA) sur la Migration, le Développement et les Droits de l'Homme a été mise en place pour pallier la faible participation de la société civile au FMMD. Son but est de construire un réseau social et de faciliter l'échange d'informations pour faire pression de manière plus efficace à la fois sur les gouvernements et sur les organisations internationales, en faveur de l'encadrement des migrations en termes de droits humains. Créée et pilotée par des organisations de défense des droits des immigrés réparties à travers le monde, l'AMP vise à rassembler des Organisations de la société civile (OSC) dans un espace indépendant, pour leur permettre de discuter des problèmes abordés lors du forum gouvernemental et d'établir un agenda intégrant les préoccupations des membres de la société civile. En réintroduisant la voix des immigrés dans le dialogue

sur les migrations et le développement, l'AMP fait écho aux revendications des groupes de la société civile en Asie, en Europe, au Moyen Orient, en Amérique Latine et en Afrique. Les droits de l'homme sont au cœur des discussions. Il sont considérés comme les piliers du développement et c'est à partir d'eux qu'est examiné l'ensemble des problèmes soulevés par les migrations, y compris les problèmes sous-jacents comme la pauvreté ou l'injustice. L'AMP reconnaît et soutient le rôle des OSC dans le traitement de ces différents problèmes.

L'AMP est dirigée depuis 2006 par un Groupe de travail international. Elle ne repose pas sur une structure organisationnelle formelle et rassemble sans exigence d'adhésion des groupes qui souhaitent approfondir le débat sur les migrations et le développement, notamment des organisations travaillant avec des immigrés, des ONG, des syndicats, des associations de défense des droits de l'homme et des groupes à caractère confessionnel. Mettre en œuvre la protection effective des immigrés en situation vulnérable exige de travailler de concert au sein de l'AMP à la réalisation de l'égalité sociale dans le cadre du processus du FMMD. Si l'AMP repose sur la participation de milliers de groupes à travers le monde, son caractère continu confère une cohérence et une unité à la représentation de leurs intérêts au niveau supérieur et dans les différents forums.

1 <http://www.FMMDathens2009.org/index.php?id=9&L=2>



Session d'ouverture de l'AMP 2009, Athènes, Grèce

Après le succès des rencontres organisés à Bruxelles en 2007 et à Manilles en 2008, l'AMP s'est réunie de nouveau du 2 au 5 novembre 2009 à Athènes, lors du 3^{ème} Forum Mondial sur les Migrations et le Développement (FMMD).

Les revendications exprimées à Bruxelles, à Manilles et à Athènes seront portées par l'AMP jusqu'au Mexique puis au Maroc. De cette façon, les organisations de la société civile prendront part, à travers l'AMP, à l'évaluation du processus du FMMD prévue à Genève

en 2012. Cet événement parallèle organisé de manière continue, constructive et participative, permet aux OSC de demander des comptes aux gouvernements quant au respect des obligations posées par le droit international des droits de l'homme et à la réalisation des objectifs de développement qu'ils se sont fixés. Grâce à ce processus, un réseau mondial étendu sur les migrations et le développement rassemble aujourd'hui ceux qui sont directement concernés par les politiques en question.

L'AMP, conçue à l'origine comme un forum où s'exprimeraient les différentes voix des organisations locales et internationales souhaitant s'engager vis à vis des problèmes évoqués, est aujourd'hui devenue un mouvement social international.

Rapport sur l'atelier

Remarques préliminaires

Don Flynn, le président de PICUM et directeur de **Migrant Rights Centre (Royaume-Uni)** a ouvert l'atelier de travail en souhaitant la bienvenue aux participants. Il a ensuite présenté PICUM comme un réseau d'organisations travaillant avec les sans-papiers à travers l'Europe. **Carol Barton**, la responsable de la section Femmes de **l'Union Méthodiste (United Methodist)**, **coordinatrice du projet Droits des immigrés/Droits civiques** et coorganisatrice de l'atelier de travail, s'est alors présentée. Elle a souligné que les questions traitées au cours de l'atelier figuraient parmi les priorités du projet Droit des immigrés/Droits civiques de l'organisation Femmes Méthodistes Unies, cette organisation de femmes étant par ailleurs particulièrement heureuse de cofinancer un événement sur les femmes sans-papiers.

M. Flynn a évoqué les thèmes principaux de l'atelier de travail, dont le but était d'examiner, à partir d'une approche globale, la vulnérabilité particulière des femmes sans-papiers sur le marché du travail. Un autre objectif de cet atelier était de permettre aux participants d'évoquer les solutions ayant par le passé contribué efficacement à la protection des travailleuses sans-papiers ainsi qu'à leur émancipation. En s'intéressant aux expériences vécues dans différents secteurs et dans différentes régions du monde, cet atelier visait à cerner le rôle des syndicats, des réseaux sociaux, des mouvements de solidarité et des femmes sans-papiers elles-mêmes, dans la lutte contre l'exploitation par le travail et pour l'émancipation des travailleuses dont le statut est irrégulier. M.Flynn a enjoint les participants à se demander si les femmes sans-papiers étaient entrain de devenir encore plus vulnérables sur leur lieu de travail et, si tel était le cas, à réfléchir aux solutions envisageables.

« Les employées de maison immigrées font un travail qui n'est pas reconnu. Elles ne sont donc pas protégées par le droit et n'ont ni vacances, ni heures fixes de travail, ni minimum salarial. Cela cause de nombreux problèmes et leurs droits sont bafoués. »

MARIA LIAPI, DESME

Discussion



Maria Liapi (au centre), de l'organisation DESME

Maria Liapi du réseau **DESME - Migrant Women Support Network** (Réseau de soutien pour les femmes immigrées) a été la première à prendre la parole. Elle a présenté le réseau formé par la communauté immigrée et les organisations non gouvernementales soutenant les droits des femmes immigrées en Grèce. Leur action a débuté il y a un an, avec la diffusion d'une campagne de protection des droits des employés de maison.

Mlle Liapi a expliqué que de nombreuses femmes originaires des pays de l'ancien bloc soviétique venaient en Grèce pour travailler comme employées de maison. Comme dans d'autres pays d'Europe Méridionale, ces femmes arrivent dans un Etat où la protection sociale n'est pas garantie et sont recrutées dans le secteur des soins, précisément pour pallier le déficit économique et social. Une approche fondée sur le genre montre qu'elles font principalement des travaux domestiques. Or, l'inspection du travail n'a pratiquement pas accès à l'environnement domestique.

Malgré l'étendue du problème en Grèce, DESME n'est pas parvenu à le mettre à l'agenda en l'absence de soutien d'un syndicat. La situation est telle que pour être autorisées à séjourner légalement dans le pays, les femmes immigrées faisant un travail non déclaré doivent prouver qu'elles sont effectivement employées. Comme elle sont employées par des familles pour accomplir des tâches domestiques, ces femmes ne peuvent pas changer d'employeur si elles perdent ou quittent leur emploi. Elles ont donc d'autant plus de chances de perdre leur statut et de tomber dans l'irrégularité.

Si certaines femmes immigrées travaillent en Grèce légalement, aucun droit n'est reconnu à celles qui sont employées dans le secteur domestique, ce secteur n'étant lui-même pas reconnu comme tel. DESME tente de résoudre ce problème majeur en obtenant la régularisation de ces femmes. Mlle Liapi a souligné qu'en comparaison aux syndicats italiens et espagnols, les syndicats grecs faisaient peu en faveur des employés de maison sans-papiers.

En Grèce, les travailleuses sans-papiers ne sont pas protégées par le droit : elles n'ont pas accès à l'éducation et leur accès aux soins de santé est limité. Par exemple, elles ne reçoivent pas de soins de santé reproductive et doivent souvent rentrer dans leur pays d'origine pour accoucher. En somme, la situation en Grèce est fort problématique et de nombreux droits fondamentaux ne sont pas protégés.

« Les syndicats italiens et espagnols sont parvenus à garantir aux employés de maison immigrés qui vivent dans le pays le paiement de leur salaire et le respect de la durée légale du temps de travail. En comparaison, la Grèce a encore beaucoup de progrès à faire. »

MARIA LIAPI, DESME

Selon une **participante venant de Bahreïn**, la situation au Moyen Orient est « complètement différente », le « mode de vie » étant plutôt « transitoire ». Alors que les migrants arrivent en Europe avec l'espoir de rester et de régulariser leur statut, cela n'est pas envisageable au Moyen Orient. Les femmes immigrées qui travaillent dans le secteur domestique sont dans une situation difficile par rapport à celles dont la profession est reconnue. La participante, qui tient un centre d'accueil pour les travailleurs domestiques à Bahreïn, a évoqué les abus extrêmes dont les travailleuses immigrées sont victimes ainsi que de leur non rémunération.

Les travailleurs immigrés qui arrivent à Bahreïn sont dépendants de la personne qui les a fait venir. Un employé qui quitterait son employeur sans en faire part à son ambassade risquerait de tomber dans l'irrégularité. Les autorités infligent aux travailleurs

« Entrer dans le pays ne pose pas de problème, mais si une personne s'échappe sans en informer son ambassade, elle devient automatiquement sans-papiers. C'est là que les problèmes commencent, parce que la carte de séjour n'est plus valide. Les employeurs payent pour faire venir des travailleurs, mais ils ne remplissent pas les documents administratifs nécessaires, parce que cela leur coûterait de l'argent. Si les travailleurs obtiennent un visa gratuitement, cela ne leur donne pas accès aux droits. »

PARTICIPANTE DE BAHREÏN

sans-papiers de lourdes amendes, dont le montant s'accumule de jour en jour. Les travailleurs immigrés sans-papiers sont dans une situation très instable. Ils ne peuvent pas quitter le pays, même si un enfant ou un proche tombe malade ou décède. Ils vivent dans l'espoir de se voir accorder un pardon par les autorités, ce qui emporterait la diminution du montant de l'amende à environ 900€ (1300\$ US) et augmenterait leurs chances de quitter le pays.

Il est fréquent que les sponsors confisquent les passeports de leurs employés domestiques. Ceux qui décident de s'échapper doivent donc abandonner leurs papiers. Si certains – par exemple les philippins et les indiens – sont recueillis par leur ambassade, d'autres n'ont pas cette chance simplement parce que leur pays n'a pas de consulat à Bahreïn. C'est le cas par exemple des indonésiens. Ceux qui trouvent refuge auprès de leur ambassade sont nourris et logés jusqu'à ce que leurs papiers soient refaits, ce qui peut prendre plusieurs semaines, parfois plus d'un an. Par ailleurs, quelques ambassades interviennent directement dans les négociations avec l'employeur pour aider les employés de maison à rentrer chez eux.

Une femme venue représenter une ONG installée à Oman est ensuite intervenue pour exposer la situation des femmes immigrées dans le pays. Cette ONG est la première à avoir été autorisée par le gouvernement à soutenir les employés domestiques immigrés qui ont quitté leur employeur – un acte exigeant beaucoup de courage et de détermination.

« Peu importe qu'elle ait été violée, maltraitée ou autre, toute personne qui quitte son emploi est décrétée « illégale ». Ce qui compte en définitive est que cette personne soit expulsée. Nous nous battons sans arrêt à ce sujet avec le procureur. Ce qui arrive à ces femmes ne les intéresse pas. Tout le monde arrive dans nos pays légalement ; c'est après leur arrivée que les migrants tombent dans l'irrégularité, pour différentes raisons. »

PARTICIPANTE D'OMAN

À leur arrivée dans le pays, de nombreuses femmes ayant émigré à Oman pour travailler en tant qu'employées de maison sont menacées physiquement par l'agence d'emploi qui a organisé leur recrutement. Le jour suivant, elles sont amenées dans la famille où elles travailleront pour environ 85€ (125\$ US) par mois. Alors que l'agence d'emploi leur avait dit qu'elles travailleraient dans une famille d'Asie du Sud, elles se retrouvent projetées au beau milieu d'une famille du Moyen Orient, dont les traditions et les exigences sont complètement différentes. Celles qui décident de s'enfuir le font en général durant les premiers mois. Si l'ONG représentée par la participante a pu secourir des femmes en fuite, elle n'a pas été autorisée à aider les femmes à quitter les familles qui les employaient. La participante a ainsi expliqué : « Même si elle nous téléphonent, nous ne sommes pas autorisés à venir les chercher ».

Après avoir rencontré des difficultés considérables, l'ONG en question est parvenue à établir des contacts avec les autorités : « Nous obtenons des résultats en mettant l'accent sur la dimension culturelle ; on commence à se faire remarquer ». Si, selon la participante, Bahreïn est plutôt progressiste en comparaison avec ses voisins, les décisions se prennent encore au cas par cas : « Sur le papier, notre législation est formidable. Elle protège par exemple les victimes de la traite des personnes. C'est sa mise en œuvre qui pose problème, le fait de décider dans quels cas concrets elle doit être appliquée ». La participante qui vit à Oman depuis de nombreuses années estime que les choses doivent encore se faire petit à petit, mais qu'elles évoluent dans la bonne direction.

Pour améliorer la condition de ces femmes, elle suggère qu'un travail d'information soit fait en amont, dans le pays d'origine. A Bahreïn, le fait que les autorités exigent des employeurs qu'ils fournissent un téléphone portable à leurs employés est un exemple

de progrès en cours. Pourtant, si la situation est bien entrain d'évoluer, la barrière de la langue rend nécessaire une coopération rapprochée avec les pays d'origine : « Une chose est d'avoir un contrat de travail, mais les personnes pauvres qui signent ces contrats ne savent pas ce qu'elles signent. ».

Don Flynn est intervenu pour souligner que plusieurs pays pensaient offrir un niveau élevé de protection des droits des travailleurs, mais que ces droits n'étaient pas toujours mis en œuvre. Il a rappelé qu'un point important avait été abordé dans le cadre de la discussion sur le FMMD, concernant la nécessité pour les pays d'origine de surveiller le traitement infligé à leurs ressortissants employés à l'étranger.



Monami Maulik de l'association **DRUM - (Desis Rising Up and Moving, « Les Desis s'émancipent et agissent »)**, a parlé de la situation des femmes originaires d'Asie du Sud-Est qui travaillent à New York. La majorité des femmes qui ont fondé DRUM sont originaires du Bangladesh, d'Inde

et du Népal. Aux Etats-Unis, on compte environ 12 million de travailleurs sans-papiers. Les communautés d'Asie du Sud-Est représentent une large part de la population new-yorkaise, où elles sont souvent plus ancrées que les sans-papiers en Europe, les familles ayant peu à peu remplacé les jeunes célibataires sans enfants.

La sanction pénale des travailleurs sans-papiers a été introduite dans la législation américaine par une loi d'amnistie adoptée par l'administration Reagan en 1986. En 2006, de nombreuses personnes sont descendues dans la rue aux Etats-Unis pour manifester en faveur de la régularisation des sans-papiers.

« La loi d'amnistie a criminalisé pour toujours l'irrégularité. C'est un problème grave aux Etats-Unis. »

MONAMI MAULIK, DE L'ORGANISATION DRUM

Beaucoup craignaient que l'influence des grandes entreprises sur la politique américaine ne restreigne les options de régularisation. Aujourd'hui, on craint également que les régularisations ne s'assortissent d'une militarisation accrue des frontières et de l'institutionnalisation d'un marché de l'emploi à deux vitesses, à travers la mise en œuvre des programmes de « travailleurs invités » (guest workers).

DRUM est une organisation dirigée par des travailleurs immigrés, fondée au début des années 2000. Elle vise à renforcer le pouvoir des travailleurs immigrés faiblement rémunérés originaires d'Asie du Sud et de leurs familles, dans la lutte contre l'expulsion et contre le profilage racial des Musulmans à New York. DRUM a joué un rôle essentiel dans la protection des droits civiques et humains des immigrés originaires d'Asie du Sud et des musulmans depuis le 11 septembre 2001.²

DRUM a ouvert le Centre des travailleurs d'Asie du Sud dans l'optique d'aider les adultes et les jeunes travailleurs immigrés faiblement rémunérés du secteur tertiaire à s'organiser et à élire leurs représentants. Le centre organise des cours hebdomadaires ainsi que des sessions d'aide juridique pro bono pour former les travailleurs et les aider à obtenir leurs salaires impayés, à faire valoir leurs droits dans le domaine de l'emploi et à améliorer leurs conditions de travail.

« Il faut que l'impulsion vienne des travailleurs; nous nous chargeons de rassembler les meneurs et les travailleurs. Le soutien des syndicats compte beaucoup, mais une pression constante de la communauté peut aussi avoir un impact déterminant sur les employeurs ».

MONAMI MAULIK, DRUM

L'organisation mobilise les travailleuses immigrées à travers des actions habituelles de sensibilisation : les organisateurs de DRUM se postent à la sortie des lieux de travail et à partir de là, constituent des réseaux avec les femmes du voisinage. L'organisation croit au principe de l'organisation autonome des travailleurs et encourage ceux qui ont déjà un rôle de décideur au sein des communautés immigrées à prendre en main la réalisation du changement. C'est en exerçant une pression continue sur les employeurs que la communauté parviendra à se faire entendre.

« La décision des membres de mon organisation de m'envoyer à Athènes était fondée sur de nombreux espoirs et sur un grand respect pour le processus. Quelles sont les prochaines étapes du FMMD? Nous devons nous demander comment nous allons nous y prendre pour progresser collectivement. »

MONAMI MAULIK, DRUM

Une partie des activités de DRUM consiste à renforcer la capacité des travailleuses sans-papiers qui prennent contact avec le centre. L'Institut de négociation leur enseigne comment marchander et négocier avec un employeur. L'Institut organise également des sessions d'apprentissage sur l'organisation communautaire et la prise de parole en public, pour permettre aux femmes de devenir agents de changement.

Analohulos Papachopoulou de l'organisation **KISA** – Action pour l'égalité, le soutien, et contre le racisme (ΚΙΣΑ - Κίνηση για Ισότητα, Στήριξη, Αντιρατσισμό) a alors pris la parole pour évoquer la situation des travailleuses immigrées à Chypre.

Elle a expliqué que le contrat de travail domestique, pourtant rédigé par le gouvernement, présentait un certain nombre de problèmes. Une clause interdisant aux employés de maison d'adhérer à un syndicat vient notamment d'être retirée du contrat. A Chypre, 97% des travailleurs domestiques ne sont pas européens et les femmes représentent la majorité des travailleurs immigrés.

2 Pour plus d'informations concernant DRUM et ses activités, merci de vous rendre sur: <http://www.drumnation.org> (en anglais)

L'expérience d'une femme sans-papiers à New York.

Lovely est arrivée du Bangladesh en 2002. Son mari, marchand de rue, était tombé malade. Il ne pouvait plus travailler et avait besoin de soins constants. Lovely s'est ainsi retrouvée projetée à la place du « chef de famille », changeant sans arrêt d'emploi.

Au départ, elle travaillait à domicile et était payée à la pièce. Elle était ouvrière dans l'industrie du textile, confectionnant des pièces en très grandes quantités. Un jour elle produisait 500 chouchous pour les cheveux, l'autre 1000 mouchoirs. Elle les vendait à un intermédiaire à très bas prix, qui les revendait ensuite au détaillant.

Depuis qu'elle est passée du travail à la pièce au travail à l'usine, Lovely gagne 35€ (50 \$US) par jour, jamais plus, malgré ses journées de 12 heures. Elle n'a ni pause déjeuner, ni vacances, et vit dans la peur constante des rafles de police. Lovely et les autres femmes ne sont même pas autorisées à quitter la chaîne de travail pour aller aux toilettes.

À New York, de nombreuses femmes sans-papiers vivent dans des conditions similaires à celles évoquées ici. Certaines travaillent à l'usine, d'autres chez un détaillant, dans un restaurant, ou dans un salon de beauté ; d'autres encore travaillent à domicile, à la pièce ou en tant que cuisinières. Ces femmes sont dans une situation tellement désespérée qu'elles ne quittent pas leur emploi malgré des conditions de travail déplorables et bien qu'elles y soient opprimées. Selon Monami Maulik de DRUM, « Elles restent parce que pour elles, cela vaut mieux que rien. ».

Les politiques chypriotes d'immigration sont traditionnellement restrictives, chaque gouvernement durcissant un peu plus les dispositions relatives au droit de séjour à son arrivée au pouvoir. La durée de séjour autorisée pour les travailleurs immigrés est initialement de quatre ans. Le visa peut être prolongé par des titres de séjour temporaires, mais pas par l'obtention d'une carte de résident. Cela a évidemment contribué à freiner de manière drastique l'installation de communautés immigrées à Chypre.

Mlle Papachopoulou a montré que les travailleuses immigrées, qui n'ont qu'un jour de congé par semaine, n'ont pas assez de temps pour construire un réseau social. Le modèle chypriote d'immigration, tout comme celui d'autres pays du sud de la Méditerranée, sont la cause de l'irrégularité des immigrés, femmes ou hommes. Il est urgent de les protéger et

de les soutenir à la fois au niveau national et au niveau européen.

La représentante de Kisa a poursuivi en déclarant qu'il appartenait à la Suède (qui assurait alors la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne) de traiter ce problème, conformément aux compétences conférées au Conseil en matière d'élaboration d'une politique commune de l'immigration et de l'asile – dont une part importante devrait porter sur la consécration de droits fondamentaux des travailleurs immigrés sur leur lieu de travail.³ Les Etats membres de l'UE devraient être contraints de respecter les normes de droit international sur le traitement des travailleurs immigrés.

Pour conclure, Mlle Papadopolou a mentionné qu'une convention internationale sur le travail domestique

« Si certains immigrés vivent et travaillent à Chypre depuis parfois plus de dix ans, leur statut de résident et d'employé « temporaire » les empêche de s'organiser de manière efficace comme cela peut avoir lieu dans d'autres pays. Aucune association n'est dédiée aux femmes immigrées, elles n'ont qu'un jour de congé par semaine et leurs besoins réels ne sont pas pris en compte. »

ANTHOULA PAPADOPOULOU, KISA

³ Pour de plus amples informations sur la politique commune de l'Union Européenne en matière d'immigration, voir : http://ec.europa.eu/justice_home/fsj/immigration/fsj_immigration_intro_fr.htm

« C'est très important de protéger les femmes sans-papiers! En fait, dans des pays comme Chypre, c'est le système qui est à l'origine du statut irrégulier des femmes immigrées. Il faut faire face à ce problème. Il faut empêcher les Etats membres de l'UE de violer les normes existantes. »

ANTHOULA PAPADOPOULOU, KISA

devrait être adoptée en 2011 par l'Organisation internationale du travail (OIT). Elle a fait part de ses espoirs concernant l'impact que l'adoption de cette convention aurait sur la reconnaissance du travail domestique comme un secteur d'activité à part entière exigeant par ailleurs une protection spéciale des employés.



Annie Geron du groupe **Public Services International** –PSI (Services Publics International) a exposé les activités d'organisation des employés du secteur public menées par les syndicats mondiaux, en particulier concernant les « emplois occupés en majorité par les femmes », comme les professions du secteur social, de la santé et de l'enseignement.

PSI est une fédération mondiale de syndicats, qui regroupe environ 650 syndicats issus de 150 pays différents. Collectivement, ces syndicats mobilisent plus de 20 million d'employés du secteur public, qui travaillent dans l'administration centrale, dans le domaine de la santé ou du social, pour les services municipaux, les services locaux ou pour d'autres services publics.⁴

Pour Mlle Geron, la mission principale des syndicats est de protéger les intérêts et les droits de *tous* les travailleurs. Le droit d'organisation et de négociation collective est un droit fondamental des travailleurs, et la stratégie développée par PSI est de servir de centre d'organisation pour permettre aux travailleurs de s'émanciper et de se représenter eux-mêmes. Les syndicats ont la capacité de représenter leurs membres et de mettre à l'agenda les problèmes des travailleurs. Aujourd'hui, une des missions clés des syndicats est de réclamer la reconnaissance du travail domestique comme un travail à part entière.

Mlle Geron a expliqué qu'un large éventail de tâches était placé sous la bannière « travail domestique », y compris les activités de massage et de soins. Ce terme doit être défini plus précisément. Par ailleurs, les femmes immigrées sont les plus vulnérables dans ce domaine : elles sont menacées d'exploitation et les inspecteurs ont beaucoup de mal à pénétrer dans les maisons individuelles. L'adoption d'une norme internationale en la matière permettrait de les protéger. Une convention de l'OIT visant spécifiquement les travailleurs domestiques pourrait servir de base à la mise en place d'un mécanisme de sanction des employeurs coupables d'exploitation.

Mlle Geron, tout en reconnaissant que le FMMD s'attaquait au problème grave des travailleurs immigrés, a souligné qu'il n'était pas en mesure de garantir des résultats et qu'il n'était tout simplement « pas viable ». PSI a tenté de replacer la discussion sur le FMMD dans le contexte des Nations Unies ou de l'OIT, qui seules permettraient d'engager la responsabilité des gouvernements. Dans le cas contraire, la société civile finirait simplement par « se rassembler chaque année pour dire les mêmes choses, et les gouvernements répèteraient aussi les mêmes choses, et cela n'aurait aucun effet. ».

Mlle Geron a vanté les mérites du modèle de l'OIT qui rassemble gouvernements, employeurs et travailleurs à armes égales pour parler des problèmes des travailleurs. L'OIT a développé des normes fondamentales du travail qui s'imposent aux Etats et protègent le droit d'organisation et de négociation collective, ainsi que le principe de non-discrimination et l'égalité au travail.

« Nous demandons que des fonds soient affectés aux services publics dans le domaine de la santé, le secteur social et l'éducation. Nous sommes entrain de perdre des infirmières qualifiées, des travailleurs du Sud, simplement parce que le Nord peut les payer. Nous réclavons une 'migration éthique'. Le Nord devrait soit donner une compensation aux pays de départ, soit produire lui-même ses travailleurs qualifiés.»

ANNIE GERON, PSI LINK

⁴ Pour plus d'informations sur l'organisation Public Services International, voir: <http://www.world-psi.org>

« De nombreuses tâches tombent dans la catégorie 'travail domestique'; les massages entre autres. Cette catégorie doit être mieux définie. Les femmes sont les plus vulnérables. Elles sont victimes d'exploitation. Nous devons établir des normes de protection. C'est compliqué de pénétrer dans les maisons. Si une convention sur les travailleurs domestiques est adoptée par l'OIT, il faut qu'un mécanisme efficace empêche les employeurs coupables d'exploitation d'échapper aux sanctions. »

ANNIE GERON, PSI LINK

PSI demande que des ressources plus importantes soient consacrées à la résolution des problèmes des travailleurs immigrés et qu'un code de bonne conduite soit établi pour protéger les femmes immigrées qui travaillent dans le secteur social. En effet, leurs compétences sont « faiblement rémunérées » et peu de ressources sont affectées à la protection de leur santé dans les pays d'arrivée. Ainsi, les gouvernements réduisent les subventions dans les domaines de la santé et de l'éducation et ont recours à une main d'œuvre bon marché.

Mlle Geron a insisté à nouveau sur la nécessité pour les pays d'origine de s'impliquer plus, notamment en consacrant plus de ressources à l'information de leur population. Prenant l'exemple des institutrices philippines qui se sont retrouvées prises au piège à Baton Rouge (voir ci-dessous), elle a souligné qu'il

était important de travailler avec les autorités, aussi bien dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil : « Il est tout simplement impossible pour nous de mener à bien ce genre d'actions sans le soutien des gouvernements; des pays comme les Philippines ont largement profité des transferts d'argent envoyés par les migrants et ils devraient mieux protéger leurs ressortissants qui travaillent à l'étranger. ».

Sabine Craenen de l'organisation **OR.C.A.** - De Organisatie voor Clandestiene Arbeidsmigranten (Organisation des travailleurs sans-papiers) établie à Bruxelles, a indiqué qu'en Belgique, le « facteur genre » déterminait l'attribution des postes à la main d'œuvre en situation irrégulière. Ainsi, les femmes sont souvent cantonnées au secteur informel et invisable des emplois domestiques et il est plus difficile de les mobiliser.

Exploitation par une agence d'emploi

En Août 2009, PSI a reçu un appel de détresse d'un groupe d'institutrices philippines qui avaient payé une agence de travail pour obtenir leur contrat de travail en tant qu'institutrices à Baton Rouge, en Louisiane, aux Etats Unis. L'agence leur avait promis qu'un emploi les attendait dans une école. En arrivant, elles ont découvert qu'aucun poste n'était disponible pour elles et l'agence les a forcées à se rendre à plusieurs salons pour l'emploi.

Le prix du logement était compris dans leur contrat d'origine, mais elles étaient logées dans de très mauvaises conditions. L'agence de recrutement avait signé le bail pour elles, en négociant directement avec le propriétaire. Les femmes en question n'avaient pas eu leur mot à dire. Chacune devait payer 300\$ par mois, ce qui excédait largement le montant du loyer.

En définitive, les femmes immigrées n'ont pas eu le droit de contacter un syndicat, ont été menacées d'expulsion et ont accumulé des dettes considérables auprès des agences de recrutement. A la fin, elles sont passées par un blog sur internet, pour communiquer avec l'extérieur et demander de l'aide. L'agence d'emploi a tenté de les poursuivre pour diffamation. En passant par PSI, un syndicat philippin a pu travailler en collaboration avec la fédération américaine des syndicats de l'enseignement (American Federation of Teachers). Des avocats ont été envoyés par le syndicat américain et ont intenté des poursuites contre l'agence d'emploi dans l'Etat de Louisiane.

L'année dernière, aux Etats Unis, deux enseignants se trouvant dans une situation similaire se sont suicidés. Ils étaient endettés, et on attendait d'eux qu'ils envoient de l'argent à leur famille dans leur pays d'origine. « Ils ne tenaient simplement plus le coup », a expliqué Annie Geron de PSI.

En Belgique, les autorités ont tendance à octroyer plus facilement des permis de travail aux travailleurs originaires des nouveaux Etats membres de l'UE dans les secteurs où elles ont repéré une pénurie de main d'œuvre. Il est intéressant de constater que ces pénuries concernent surtout les secteurs dominés par les hommes, comme celui du bâtiment. Les postes occupés principalement par les femmes ne sont pas concernés, et les femmes immigrées ont beaucoup de mal à obtenir un permis de travail. La participante a demandé à l'assistance si la situation était la même dans les autres pays représentés ; c'est à dire si le système juridique favorisait les emplois « masculins ».

Aoife Smith de **Migrants Rights Centre Ireland (Centre irlandais pour les droits des immigrés)** a retenu de son engagement auprès des employés domestiques que la plupart d'entre eux étaient des professionnels qualifiés dans leur pays d'origine, qui se retrouvaient affectés à leur arrivée en Europe à des postes faiblement rémunérés, suivant une division du travail fondée sur le genre. Cela s'expliquait selon elle par le fait que dans les pays d'accueil, les possibilités d'emploi étaient limitées.

Ynes Gerardo, du **Collectif de soutien aux Sans-papiers de Genève - CTSSL** est intervenue pour parler de la situation des femmes sans-papiers à Genève, en Suisse, et des activités militantes des travailleurs domestiques en leur faveur.

« Ce que je remarque en Belgique, c'est que le marché du travail informel est divisé selon le critère du genre. Quelles sont les options d'immigration de travail pour les femmes? Le travail au sein des familles n'est qu'occasionnel et cela rend la mobilisation difficile. »

SABINE CRAENEN, OR.C.A.

Le Collectif vise à protéger les sans-papiers contre la discrimination, en défendant leurs droits sur le lieu de travail et en militant pour leur régularisation. Depuis 2001, le collectif a fait un travail d'information et d'aide immédiate aux sans-papiers, dont la plupart étaient employés dans les secteurs de l'agriculture,

du bâtiment, de la restauration ou dans le secteur domestique.⁵

Mlle Gerardo a décrit comment, après dix ans de négociations entre la société civile et le gouvernement Suisse, un accord avait été conclu, autorisant les sans-papiers à porter plainte pour mauvais traitements auprès de la police sans que leur statut ne puisse être remis en cause. Le ministère de la Justice a participé à la rédaction de l'accord, dont la mise en œuvre s'est avérée efficace dans la lutte contre les mauvais traitements sur le lieu de travail. En agissant en qualité de médiateur auprès des travailleurs sans-papiers qui souhaitent déposer une plainte auprès des autorités de police, les syndicats suisses contribuent ainsi activement à la protection effective de leurs droits.

« À Genève, les cas d'exploitation des travailleuses immigrées par des personnes travaillant dans des agences internationales sont fréquents! Les femmes sont dans une situation de dépendance absolue envers les diplomates, qui se rendent coupables des mêmes crimes que ceux dénoncés ici à propos de pays comme Oman; les employeurs confisquent les papiers et les cachent, plaçant les femmes dans un état de dépendance absolue, les retenant même parfois prisonnières ».

YNES GERARDO, CTSSL

Une autre stratégie efficace mise en œuvre par le Collectif, en collaboration étroite avec les syndicats, a consisté à rédiger un « contrat type » pour les travailleurs domestiques. Pour que les travailleurs immigrés puissent facilement se procurer le modèle de contrat, celui-ci a été traduit dans les trois langues officielles suisses.

Les choses sont plus compliquées lorsque la relation employeur - employé met en cause un diplomate. Les travailleurs immigrés ont alors plus de mal à obtenir de l'employeur qu'il signe le contrat. Il s'est avéré par ailleurs que, dans les cas où l'employeur avait accepté

⁵ Pour plus d'informations concernant cette organisation et sur la situation des sans-papiers à Genève, voir: <http://www.sans-papiers.ch/>

« Cela fait dix ans que je me bats en Suisse pour tenter de faire comprendre aux syndicats, qui ne sont que rarement conscients du problème au niveau national, la nécessité de protéger les sans-papiers »

YNES GERARDO, CTSSL

de signer un contrat, il l'avait rédigé unilatéralement et le salaire inscrit s'élevait à moins de la moitié du salaire négocié par le Collectif avec les syndicats (autrement dit, le salaire était de 1,500 CHF soit 1,000 € ou 1,450 US\$; au lieu de 3,200 CHF soit 2,100 € ou 3,100 US\$).

Le Collectif de soutien aux Sans-papiers de Genève aide les travailleurs domestiques sans-papiers en :

1. *garantissant que leurs papiers ne soient pas confisqués* – cela est prévu par une clause du contrat. Les travailleurs sont prévenus de la nécessité de conserver tous leurs documents de voyage, dont la confiscation pourrait porter sérieusement atteinte à leur liberté individuelle;
2. *faisant en sorte de pouvoir toujours contacter les travailleurs, même ceux qui travaillent au domicile de leur employeur;*
3. *préservant la possibilité pour les travailleurs de renégocier leurs contrats* pour leur permettre de conclure un contrat similaire à celui des résidents suisses.

Avec les employeurs diplomates, la mise en œuvre des droits des employés doit souvent être négociée au cas par cas. Il faut que les ONG leur rappellent qu'ils vivent et travaillent en Suisse, et qu'ils sont donc tenus de respecter les lois de ce pays, a souligné Mlle Gerardo, en précisant : « nous sommes une réalité visible qu'ils essaient de nier ».

Elle a conclu son intervention en disant qu'après vingt ans de négociations avec l'OIT, « les travailleurs domestiques étaient parvenus à acquérir une petite crédibilité ».

Monica Pereira, de l'ONG belge **Abraço**, a fait part de son expérience auprès des femmes sans-papiers à Bruxelles. Elle a parlé des problèmes des femmes qui travaillent dans des familles de diplomates, dans des entreprises de nettoyage ou en tant que

soignantes, évoquant également son expérience de mobilisation de ces femmes face aux intermédiaires malhonnêtes.

Mlle Pereira a expliqué qu'à Bruxelles, des brésiliens étaient employés dans des familles de diplomates où ils étaient traités comme s'ils appartenaient littéralement aux diplomates en question. Dans ce pays, le problème ne vient pas du contenu du contrat de travail mais du traitement infligé aux employés.

En Belgique, de nombreuses femmes brésiliennes sans-papiers sont employées par des services de nettoyage ou en tant que soignantes. Ces femmes sont souvent victimes de mauvais traitements physiques et psychologiques et ne parviennent que très difficilement à faire respecter leurs droits parce qu'elles risquent de perdre leur travail et craignent d'être renvoyées au Brésil si elles portent plainte.



Pour conclure l'atelier de travail, **Carol Barton** du projet **Droit des Immigrés/Droits civiques de l'organisation Femmes Méthodistes Unies** a donné quelques pistes de réflexion, en revenant sur les interventions et les discussions du jour.

En insistant sur la nécessité d'adopter une approche compréhensive pour réfléchir au rôle des femmes dans les migrations, elle a montré dans les grandes lignes comment la mondialisation néolibérale avait conduit à l'épuisement des ressources dans les pays du Sud, où le chômage et la pauvreté règnent actuellement. S'il est vrai que les pays du Nord font un effort pour ne pas recruter que des travailleurs qualifiés mais aussi une main d'œuvre peu qualifiée, cela ne change rien à la situation. Ce processus s'accompagne de l'intensification des politiques sécuritaires, avec la pratique du placement en rétention, la conduite d'expulsions et

« Le problème c'est qu'ils sont comme une valise de diplomate. Quand ils ne travaillent pas suffisamment, ou s'ils portent plainte pour mauvais traitement, ils perdent leurs papiers et l'ensemble des droits afférents. »

MONICA PEREIRA, ABRAÇO

L'exploitation des employés de maison sans-papiers à Bruxelles

En 2009, environ 430 sans-papiers originaires du Brésil et d'autres pays d'Amérique Latine titulaires de contrats de travail en bonne et due forme, ont été encouragés à quitter leur emploi par une agence leur promettant un contrat de travail qui garantirait leur régularisation.

En utilisant le système du « titre service »*, un prêtre protestant de nationalité italienne avait monté cette agence de titre service, engageant jusqu'à 600 sans-papiers, pour la plupart de nationalité brésilienne. Nombre d'entre eux avaient quitté leur emploi pour signer ce contrat grâce auquel ils se qualifieraient, leur avait-on promis, pour le prochain programme de régularisation – perdant de fait toute chance de régulariser leur statut. L'agence a ainsi volé à la fois l'Etat, les employeurs et les travailleurs, qui n'ont pas reçu de salaire.

Le prêtre a été arrêté par la police fédérale au cours d'une opération menée en collaboration avec l'inspection du travail. Les travailleurs avaient en effet commencé à paniquer lorsqu'ils s'étaient rendu compte de la situation, et l'ONG Abraço avait contacté les syndicats, les ONG CIRE, OR.C.A. et PICUM, ainsi qu'un groupe d'avocats, pour que la défense et la protection des travailleurs s'organise et que leur accès à la justice et le paiement de leurs salaires soient garantis.

Abraço a fait un travail important de mobilisation des travailleurs brésiliens, et a organisé en collaboration avec ses partenaires une série de manifestations ainsi qu'une conférence de presse pour leur donner une visibilité accrue au sein de la société belge. Cependant, la coordinatrice Monica Pereira a précisé que ces travailleurs préféraient souvent rester dans l'ombre, refusant parfois de s'organiser : « Ils ne font que travailler ; les aider nous pose problème parce qu'ils ne viennent pas toujours aux réunions politiques ».

** Titre service: système établi en Belgique pour lutter contre le recrutement illégal des travailleurs effectuant des activités d'aide ménagère au domicile de particuliers, par une société se faisant passer pour l'employeur. L'« utilisateur » (c'est-à-dire le particulier) paie chaque heure de travail au moyen d'un titre-service, qu'il remet au travailleur. Le gouvernement fédéral finance pour chaque titre-service la différence entre le prix d'acquisition (7,50 €) et la valeur de remboursement (23 €).*



la militarisation des frontières.

Pour Mlle Barton, un des points saillants de l'atelier de travail est la dimension de genre dans les politiques néolibérales : dans les pays d'accueil, le déclin de l'Etat providence, qui s'est caractérisé notamment par le retrait de la protection sociale dans les domaines de la santé et de l'éducation, coïncide avec l'intensification des recrutements de travailleurs dans les pays pauvres ; la dimen-

sion de genre du système de l'emploi dans les pays d'accueil a cantonné les femmes immigrées aux postes « féminins ». Ces postes les placent en situation de précarité et les rendent d'autant plus vulnérables aux mauvais traitements.

Ces femmes sont recrutées aussi bien dans le secteur formel qu'informel. Naturellement, la discussion a révélé que la situation variait selon les régions. Dans les pays du Golfe et au sein de l'Union Européenne, les contrats de travail en bonne et due forme sont de mise, et les femmes immigrées sont souvent recrutées dans le secteur domestique. Aux Etats-Unis en revanche, les postes proposés aux femmes immigrées

« Dans les pays d'accueil, la dimension de genre du système de l'emploi a cantonné les femmes immigrées aux postes «féminins». Ces postes les mettent en situation de précarité et les rendent d'autant plus vulnérables aux mauvais traitements. »

CAROL BARTON, UMW

peuvent exiger des qualifications. C'est le cas par exemple des postes d'enseignante ou d'infirmière. En général, soit les travailleuses sans-papiers arrivent dans le pays sans contrat de travail, en passant la frontière, soit elles restent sur le territoire après l'expiration de leur visa. Elles travaillent à l'usine, dans la restauration, dans le secteur tertiaire, ou à domicile, où elles sont payées à la pièce (dans l'industrie textile notamment). La situation des femmes immigrées se caractérise ainsi par l'intersection de trois facteurs : l'ethnicité, la classe et le genre ; les violences sexuelles exercées sur les travailleuses sans-papiers étant fréquentes.

Mlle Barton a mis l'accent sur la nécessité d'aborder le FMMD à partir d'une perspective stratégique, revenant à la question posée par Monami, de DRUM: « Quelles sont les prochaines étapes du FMMD? Appartient-il à la société civile d'initier le changement, et si oui, comment? »

Le rôle de la société civile ne se limite pas à offrir un soutien juridique et en matière d'emploi aux travailleuses immigrées, en fonction de leurs besoins immédiats. Son devoir est aussi de les encourager à s'organiser, de renforcer leur capacité de négociation et de s'attaquer aux politiques macroéconomiques

« Où sont les féministes quand il s'agit d'aider les travailleuses? Si nous avons eu vent de quelques cas d'entraide et de mise en commun des efforts, dans la plupart des cas, les féministes sont à des kilomètres de là... »

CAROL BARTON, UMW

qui alimentent les flux migratoires.

Si au cours de l'atelier, la discussion a porté principalement sur les travailleurs domestiques, il ne faut pas oublier que de nombreuses femmes travaillent dans les secteurs de l'industrie et du textile. En Europe et dans les pays du Golfe, les programmes de travail temporaire sont de mise. Ils confèrent un pouvoir disproportionné à l'employeur, négligeant les besoins des travailleurs immigrés. Par ailleurs,

« En Europe et dans les pays du Golfe, les programmes d'emploi temporaire conduisent à un déséquilibre de la relation employeur-employé. Ils confèrent un pouvoir disproportionné à l'employeur, négligeant les besoins des travailleurs immigrés. »

CAROL BARTON, UMW

ces programmes sont souvent la cause même de l'irrégularité des travailleurs immigrés en situation vulnérables.

La situation est différente aux Etats-Unis, où de nombreuses femmes traversent la frontière sans posséder de papiers. La situation économique désastreuse dans laquelle elles se trouvent dans leur pays d'origine les pousse en général à prendre cette décision. Pour Mlle Barton, les politiques économiques néolibérales sont l'une des causes directes de cette situation. Il est courant que ces femmes soient maltraitées et violées par les Coyotes, qui les abandonnent ensuite à leur sort. La situation est similaire aux frontières Sud et Est de l'Europe, où les femmes immigrées sont maltraitées et les décès en mer fréquents. Les travailleuses immigrées sont actives à la fois dans le secteur rémunéré et dans le secteur non rémunéré. Elles viennent souvent seules, laissant derrière elles une famille et des enfants qui sont élevés par leurs proches alors qu'elles s'occupent elles-mêmes des enfants des autres dans le pays d'accueil. Celles qui vivent en situation irrégulière avec leur famille doivent assumer le rôle du chef de famille.

En 2008 aux Etats-Unis, une série de raids à été lancée dans les restaurants et les usines industrielles et de conditionnement des produits carnés. Le raid principal s'est déroulé en Iowa, où 390 travailleurs, natifs pour la plupart du Guatemala et du Mexique, ont été arrêtés.⁶ L'opération s'est soldée par le placement en rétention de 57 femmes et de 12 jeunes. Des bracelets électroniques permettant de les localiser ont été placés à leur cheville. Les femmes, qui travaillaient pour soutenir leur famille, ont été abandonnées à leur sort, littéralement enchaînées par l'Etat.

⁶ Pour plus d'informations concernant le traitement infligé à ces travailleurs, consulter l'article publié dans le cadre du projet « 100 récits » («100 Stories Project») sur le site du réseau national de protection des droits des immigrés et des réfugiés (National Network for Immigrant and Refugee Rights) : <http://www.nnirr.org/hurricane/Postville.pdf> (en anglais).

« Pour les femmes immigrées, le problème du racisme met en cause à la fois le facteur du genre et celui de la classe sociale. »

CAROL BARTON, UMW

Mlle Barton a souligné que les droits des immigrés étaient actuellement menacés. Pour que son action au sein du FMMD soit efficace, la société civile doit adopter une approche critique du modèle de développement existant, qui est entrain de détruire les services publics et de remettre en cause le rôle de l'Etat dans leur mise en œuvre. Ce modèle instigue la migration des travailleurs du Sud, tout en encourageant les municipalités et les employeurs particuliers du Nord à avoir recours à une main d'œuvre étrangère bon marché ; il incite les travailleurs à migrer vers des régions où ils seront mieux payés pour leurs services, provoquant une pénurie de main d'œuvre dans les pays d'origine. Les discussions ont mis en évidence la dimension de genre de ce processus. Concrètement, Mlle Barton a suggéré qu'en se servant du FMMD comme d'un forum politique où élaborer le droit mondial des migrants, les participants auraient plus à gagner qu'en s'attachant à la mise en œuvre des intérêts nationaux des Etats.

Mlle Barton a conclu que la session de travail avait permis à des participants venus d'horizons différents d'exposer leurs problèmes. « Lors du prochain FMMD, à Mexico, si nous avons consacré suffisamment de

ressources à mettre en œuvre la stratégie d'action établie, les progrès seront visibles ».

Eve Geddie de l'organisation **PICUM**, la Plate-forme pour la Coopération Internationale sur les Sans-papiers, a conclu l'atelier de travail en remerciant tous les participants pour leur précieuse contribution et en présentant dans les grandes lignes le plan d'action sur trois ans de PICUM dans le domaine du genre.

En intégrant l'approche fondée sur le genre à ses quatre champs d'action traditionnels que sont le travail, la santé, l'éducation et le logement, PICUM espère poursuivre son travail de construction d'un réseau mondial d'expertise sur les femmes sans-papiers. Mlle Geddie a invité tous les participants à consulter le site de PICUM, à s'abonner à la Newsletter mensuelle, qui consacre des sections spécifiques aux questions liées au travail et à la problématique du genre, et à rejoindre le réseau PICUM. (www.picum.org).

« PICUM souhaite étendre son réseau mondial d'organisations qui travaillent à renforcer l'autonomie des femmes sans-papiers et défendent leur droit à la santé, à l'éducation, au logement et à des conditions de travail équitables. »

EVE GEDDIE, PICUM



Les participants au Groupe de Travail

**PICUM – Plate-forme pour la Coopération Internationale sur
les Sans-papiers**

164 rue Gaucheret
1030 Bruxelles
Belgique
Tél. +32/2/274.14.39
Fax +32/2/274.14.48
www.picum.org
info@picum.org



PLATFORM FOR INTERNATIONAL COOPERATION ON UNDOCUMENTED MIGRANTS